



Règlement des championnats de Bretagne Toutes Catégories et Féminin 2018

Projet du 5 juin 2017

Article 1. Préambule	2
Article 2. Règles	2
Article 3. Participants	2
Championnat de Bretagne Toutes Catégories.....	2
Championnat de Bretagne Féminin	2
Engagement	2
Article 4. Nombre de rondes et cadence	2
Article 5. Appariements et classements	3
Championnat de Bretagne Toutes Catégories.....	3
Rondes 1 à 3.....	3
Rondes 4 et 5.....	3
Départages	3
Classement final.....	3
Etablissement du tableau de la Coupe	3
Choix des couleurs pour la Coupe.....	4
Départage des matches de Coupe	4
Championnat de Bretagne Féminin	4
Départages	4
Classement	4
Article 6. Lieu, dates et horaires	5
Article 7. Arbitrage	5
Article 8. Jury d'appel	5
Article 9. Commission de surveillance	6
Article 10. Prix	6
Article 11. Droit à l'image	6

Article 1. Préambule

Les championnats de Bretagne Toutes Catégories et Féminin sont organisés par la Ligue de Bretagne et délivrent les titres de champion et championne de Bretagne pour la saison en cours.

Le Directeur de la compétition est le Directeur Technique Régional.

Les tournois sont homologués FFE et Fide sous les numéros suivants :

- Championnat de Bretagne : n° à compléter
- Championnat de Bretagne Féminin : n° à compléter

Article 2. Règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE applicables au 1er juillet 2014.

Article 3. Participants

Championnat de Bretagne Toutes Catégories

Les participants sont au nombre de 12, les trois meilleurs joueurs des quatre championnats départementaux (sur la grille américaine de chaque championnat). En cas de désistement, les joueurs suivants sur les grilles américaines sont appelés.

Championnat de Bretagne Féminin

Les participantes sont au nombre de 6 :

- La tenante du titre (en 2018 : Mathilde JOSSE) ;
- La championne de chaque Comité Départemental lorsque ce titre est décerné, ou la meilleure joueuse de chaque championnat départemental (sur la grille américaine) sinon. En cas de désistement, les joueuses suivantes sont appelées, puis d'autres joueuses sont sélectionnées par la Direction Technique Régionale, en concertation avec la Commission Féminines ;
- Une joueuse choisie par la Direction Technique Régionale, en concertation avec la Commission Féminines.

Engagement

Les joueurs et joueuses sont prévenu(e)s individuellement et doivent confirmer leur sélection au plus tard 15 jours avant la compétition pour valider leur inscription (sauf repêchages).

La sélection des joueurs n'est valide que si leur classement Elo est inférieur ou égal à 2200 le jour de la compétition.

Le droit d'engagement à la compétition est de 10€ (5€ pour les catégories jeunes).

Article 4. Nombre de rondes et cadence

Les championnats se jouent en 5 rondes.

La cadence est de 1h + 30 sec./coup, sans autre rajout de temps.

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

En cas de forfait injustifié, il est fait application de l'article 34.2 du règlement intérieur de la DNA. Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Article 5. Appariements et classements

Championnat de Bretagne Toutes Catégories

Rondes 1 à 3

L'appariement des trois premières rondes est réalisé par un Système Suisse sans accélération.

Rondes 4 et 5

Les quatre premiers à la fin de la ronde 3 (voir ci-dessous les départages utilisés) sont sortis du Système Suisse pour disputer un Système Coupe (demi-finale puis finale).

Les perdants des demi-finales (ronde 4) sont reversés dans le Système Suisse pour la ronde 5.

Départages

Les départages utilisés à la fin de la ronde 3 pour la sélection du Système Coupe sont dans l'ordre (après le nombre de points de match) :

1. la confrontation directe, ou le départage particulier si plusieurs joueurs (lorsqu'il s'applique)
2. la performance

Les départages utilisés à la fin de la ronde 5 pour le classement final sont dans l'ordre (après le nombre de points de match) :

3. la confrontation directe, ou le départage particulier si plusieurs joueurs (lorsqu'il s'applique)
4. le Buchholz tronqué 2
5. la performance

Classement final

Sont déclarés :

- Champion de Bretagne le vainqueur du Système Coupe
- Vice-champion de Bretagne le finaliste perdant.

Le reste du classement est établi par la grille américaine du tournoi.

Etablissement du tableau de la Coupe

Les quatre premiers joueurs sur la grille américaine sont numérotés de 1 à 4 et le tableau des quarts de finale sera établi dans cet ordre de préférence :

1	1-4 2-3	<i>si aucun des matches 1-4 et 2-3 n'a déjà été disputé</i>
2	1-3 2-4	<i>si aucun des matches 1-3 et 2-4 n'a déjà été disputé</i>
3	1-2 3-4	<i>si aucun des matches 1-2 et 3-4 n'a déjà été disputé</i>
4	1-4 2-3	<i>si un seul des matches 1-4 et 2-3 a déjà été disputé</i>
5	1-3 2-4	<i>si un seul des matches 1-3 et 2-4 a déjà été disputé</i>
6	1-2 3-4	<i>si un seul des matches 1-2 et 3-4 a déjà été disputé</i>
7	1-4 2-3	<i>quelques soient les matches précédents</i>

Choix des couleurs pour la Coupe

La détermination des couleurs des joueurs en Coupe est donnée par les règles ci-dessous.

1. Si les deux joueurs se sont déjà rencontrés lors d'une ronde précédente : les couleurs sont inversées pour le match de Coupe.
2. Sinon, on calcule la différence de couleurs des joueurs (telle que définie au point A7 du chapitre 3.1 du livre de l'Arbitre de la FFE) et on procède de la manière suivante :
 - a. Si les couleurs préférentielles des joueurs sont compatibles, alors chaque joueur obtient sa couleur préférentielle.
 - b. Si les couleurs préférentielles sont identiques, alterner les couleurs de la plus récente ronde dans laquelle ils ont joué avec des couleurs différentes (Historiques de couleurs).
 - c. Si les joueurs possèdent la même différence absolue de couleurs, on procède par tirage au sort.

Départage des matches de Coupe

Pour chaque match (demi-finales et finale), en cas de nulle :

1. Si les deux joueurs se sont déjà rencontrés en Système Suisse avec un résultat non nul, le vainqueur du match en Système Suisse est déclaré gagnant du match de Coupe ;
2. Sinon, on départage les joueurs en blitz en match aller-retour (3 minutes + 3 sec./coup). E cas de nouvelle égalité, on procède à un match KO (3 minutes + 3 sec./coup pour les blancs, 2 minutes + 3 sec./coup pour les noirs, avec victoire des noirs en cas de nulle sur l'échiquier). Un joueur tiré au sort choisit sa couleur lors du premier match aller-retour, l'autre joueur choisit sa couleur lors de l'éventuel match KO.

Pour les matches de départages, l'arbitre principal pourra se faire assister d'un autre arbitre pour la mise en place d'un arbitrage approprié.

Championnat de Bretagne Féminin

L'appariement est dirigé par un Système Toutes Rondes (les joueuses sont classées par classement Elo décroissant de A à F) :

Rd1	Rd2	Rd3	Rd4	Rd5
A–F (ou F–A)*	E–A (ou A–E)*	A–D (ou D–A)*	C–A (ou A–C)*	A–B (ou B–A)*
B–C (ou C–B)*	D–B (ou B–D)*	F–B (ou B–F)*	B–E (ou E–B)*	C–D (ou D–C)*
D–E (ou E–D)*	C–F (ou F–C)*	E–C (ou C–E)*	D–F (ou F–D)*	F–E (ou E–F)*

(*) L'ordre des échiquiers est déterminé par un tirage au sort unique en début de championnat.

Départages

Les départages utilisés sur la grille américaine sont dans l'ordre (après le nombre de points de match) :

1. la confrontation directe, ou le départage particulier si plusieurs joueurs (lorsqu'il s'applique)
2. le Sonnenborg-Berger
3. la performance

Classement

Sont déclarés :

- Championne de Bretagne la première du tournoi
- Vice-championne de Bretagne la deuxième du tournoi

Article 6. Lieu, dates et horaires

Les championnats de Bretagne ont lieu **à compléter**.

Samedi 3 juin 2017	9h à 9h15	Accueil et pointage
	9h30	Ronde 1
	13h15	Ronde 2
	16h30	Ronde 3
Dimanche 4 juin 2017	9h30	Ronde 4
	13h15	Ronde 5
	16h30	Remise des prix

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

Article 7. Arbitrage

L'arbitre du championnat est désigné par le président de la Ligue, après concertation du Directeur Technique et du Directeur Régional de l'Arbitrage

Article 8. Jury d'appel

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre constitue en début de championnat le jury d'appel composé :

- du Directeur Technique de la LBE, ou de son représentant,
- de trois joueurs (dont une féminine) choisis dans les différents tournois,
- d'un membre du Comité Directeur de la Ligue,
- de l'arbitre, ou de son représentant.

La composition de ce jury qui est présidé par le Directeur Technique ou à défaut par le membre du Comité Directeur, est affichée dans la salle des tournois.

Pour présenter un appel au jury, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident,
- continuer la partie en appliquant ses directives,
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre.

Article 9. Commission de surveillance

La commission de surveillance est chargée de statuer sur les incidents impliquant les participants aux tournois et perturbant la régularité ou la bonne tenue du Championnat.

Le Directeur Technique constitue en début de championnat La commission composée :

- du Directeur Technique de la Ligue, ou de son représentant,
- d'un membre du Comité Directeur de la Ligue,
- de l'arbitre, ou de son représentant,
- d'un représentant des joueurs, parmi les participants au championnat de Bretagne,
- d'une représentante des joueuses, parmi les participantes au championnat de Bretagne Féminin.

La commission se réunit à la demande de l'un de ses membres ; elle prend les décisions qu'elle juge utiles à la discipline et à la régularité du Championnat et peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Article 10. Prix

Les prix sont les suivants, après classement établi selon l'article 5 :

- Champion et championne de Bretagne :
 - 100€
 - remboursement de l'inscription au championnat de France
- Vice-champion et vice championne de Bretagne :
 - 50€
 - remboursement de l'inscription au championnat de France
- Troisième (pour les deux tournois) :
 - remboursement de l'inscription au championnat de France

Tous les prix sont distribués à la place.

Seuls les joueurs présents à la remise des prix pourront recevoir leur prix, sans aucune dérogation.

Article 11. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent la Ligue de Bretagne à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

L'inscription au championnat de Bretagne implique l'acceptation du présent règlement intérieur.